



DIRECTION GENERALE DE LA COHESION ET DES POPULATIONS DE GUYANE

**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION  
DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (C.A.E.P. M.N.S.)**

**Session du 28 au 30 septembre 2020  
Demande de participation au stage**

NOM : ..... PRENOM(S) : .....  
NOM DE JEUNE FILLE : .....  
DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....  
LIEU DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE : .....  
VILLE : ..... CODE POSTAL : .....  
COURRIEL : .....  
TELEPHONE : 0594 ..... ou 0694.....

**Sollicite mon inscription au stage du CAEPMNS qui se déroulera :**

**Du 28 au 30/09/2020 à la piscine de Matoury**

Votre activité de MNS est-elle : permanente ? O  N  **ou** saisonnaire ? O  N

N° diplôme MNS : .....

N° diplôme BEESAN u BPJEPS natation : .....

Date de la dernière révision : ...../...../.....

Êtes-vous agent d'une collectivité territoriale : O  N

Si oui, laquelle : .....

Quel(s) est (sont) votre (vos) diplôme(s) en secourisme ? :

.....  
.....

**Fait à ....., le .....**

**Signature**

## PIECES A FOURNIR :

- Une demande d'inscription sur papier libre
- Photocopie du diplôme conférant le titre de maître nageur sauveteur
- Une photocopie (face avant et face arrière) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour uniquement
- Photocopie du dernier CAEP MNS
- Une photocopie du certificat de compétences « premiers secours en équipe de niveau 1 » ou son équivalent
- Une photocopie de l'attestation de formation continue annuelle
- Un chèque d'un montant de 175 € libellé à l'ordre de l'Association SUBCAYMAN**, pour participation aux frais pédagogiques.
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat (demi format : 161mmx229mm).
- Certificat médical rédigé selon le modèle type ci-joint, daté de moins de trois mois à la date du stage.

## PROCEDURE D'INSCRIPTION :

- Les dossiers d'inscription doivent être déposés à l'association Subcayman 08, rue Nicolas Guillen - 97310 KOUROU  
**le 28 août 2020 au plus tard**
- L'effectif maximal par stage est fixé réglementairement à 15 personnes
- Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée
- L'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées.**

# **CERTIFICAT MEDICAL**

*Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Brevet d'état d'éducateur sportif du premier degré Option : ACTIVITES DE LA NATATION, ainsi qu'au stage d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (C.A.E.P. M.N.S.)*

Je, soussigné(e), ....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation ce certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, certifie avoir examiné :

M./Mme. ....candidat (e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice de la profession.

J'atteste en particulier que :

M./Mme. ....présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

## **ACUITE VISUELLE**

- Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.  
Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas particulier d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

- Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).  
Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

**La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) constitue une contre-indication.**

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à

, le

(Signature et cachet du médecin)

## **NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS**

### **- Prière de vous munir des matériels suivants :**

- Nécessaire de prise de notes
- Palmes, masque et tuba en bon état d'utilisation ainsi que short et tee-shirt

### **- Fournir à l'ouverture du stage :**

- Le certificat médical si non fourni dans le dossier, (modèle dans le dossier d'inscription).

Une attestation de présence ainsi qu'un reçu pourront vous être délivrés à l'issue du stage.

### **IMPORTANT :**

Toute prise en charge financière par une structure devra faire l'objet d'une **convention de stage**, qui sera fournie en même temps que le dossier d'inscription (document inclus dans ce dossier).

Si la convention ne peut pas être fournie à ce moment-là, votre place ne sera retenue que si vous fournissez, à la place de la convention, **un chèque de 175 € libellé à l'ordre de L'ASSOCIATION SUBCAYMAN**

Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du stage, si la convention n'a toujours pas été fournie.

DOSSIER A RETOURNER **COMPLET** AU SERVICE ORGANISATEUR AVANT

**28 août 2020 à l'adresse suivante**

**Association SUBCAYMAN, 8 rue Nicolas GUILLEN 97310 KOUROU**

**Renseignements : Yves Godart, [yves.godart@orange.fr](mailto:yves.godart@orange.fr), 06 94 26 54 25**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE**